

ABONNEMENT

Saumur
En un an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste

En un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

En s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la produc-
tion, avant midi.

Les manuscrits déposés
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 3 JUILLET

A LA CHAMBRE

Première séance du 2 juillet.

En vertu de la décision prise l'avant-veille, la
Chambre a tenu pour la première fois séance,
hier matin, à neuf heures.

L'ordre du jour appelle la suite de la dis-
cussion sur le tarif général des douanes.

La Chambre reprend la discussion du régime
des boissons.

M. Develle soutient sans succès les proposi-
tions du gouvernement, et la proposition de la
Commission, limitant à 11 degrés exclusivement,
c'est-à-dire jusqu'à 10 degrés 9 le titre
alcoolique des vins naturels, est mis aux voix.

A la majorité de 316 voix contre 222 sur
538 votants, cette proposition est adoptée.

Echec pour M. Develle.

Les droits de 1 fr. 20 et de 0,70 centimes
par degré et par hectolitre proposés par la
Commission sont mis aux voix.

A la majorité de 311 voix contre 228 sur
539 votants, ils sont adoptés.

La dernière partie des propositions de la
Commission est adoptée.

Après l'adoption de certains droits proposés
sur les vinaigres, les cidres et les poirés, la
séance est levée à midi moins vingt.

Deuxième séance

On reprend le tarif général des douanes. Les
droits proposés sur les boissons distillées sont
adoptés sans discussion. Sur l'article 339 (pom-
mes et poires écrasées), la Chambre adopte les
chiffres de 2 et 1 fr. 50.

On revient au n° 84 réservé (raisins frais et
secs). Les chiffres proposés par la Commission
sur les raisins frais sont adoptés. Une discus-
sion s'engage sur les raisins secs, la Commis-
sion et le gouvernement n'étant pas d'accord.

La Chambre renvoie la question à la Commis-
sion des douanes.

Dans les couloirs, on commentait le double
échec subi le matin par M. Develle. On y
voyait, en général, la preuve que la Commis-
sion des douanes, après quelques accrocs faits
à ses chiffres, reprend l'avantage sur le gouver-
nement, et la majorité de plus de cent voix
qu'elle a eue montre qu'elle a, comme on dit,
le vent en poupe.

M. Constans a eu, hier matin, une conférence
avec M. Rouvier, au sujet de la note de M.
Guieysse, sur les conséquences financières du
projet de loi sur la création d'une caisse natio-
nale de retraite pour les ouvriers.

M. Constans essaye de réagir contre l'oppo-
sition que rencontre son projet pour les retrai-
tes ouvrières; il fait annoncer que, de concert
avec M. Rouvier, il prépare une réponse à la
note de M. Guieysse.

Dans cette note, le ministre convient que du
jour où le projet aurait acquis son plein fonc-
tionnement, le total des sommes indiquées par
le rapporteur ne serait plus de douze milli-
ards, mais de seize milliards, qui seraient
immobilisés dans les caisses de l'Etat.

Mais M. Constans espère qu'il se produira

ici la même chose que pour les Caisses d'é-
pargne. Celles-ci devraient recevoir annuelle-
ment six milliards de dépôts et n'en reçoivent
que la cinquième partie : il faut donc croire
que le montant ne dépassera pas trois milli-
ards.

Cet argument ne plaide guère en faveur
du projet et de son utilité; nous doutons qu'il
satisfasse la Commission du travail. Quant à
l'emploi des fonds, le gouvernement consent à
ne pas tout exiger pour les rentes françaises et
à répartir cette bienfaitante rosée entre le
Crédit foncier, les industries diverses et les
Compagnies de chemins de fer.

LE DROIT D'ACCROISSEMENT

On a distribué mardi aux députés un projet
de loi dont le dépôt, à la séance de samedi der-
nier, avait passé absolument inaperçu, mais
dont le texte ne laisse pas que d'offrir quelque
intérêt. Il a pour but de modifier l'article 2 de
la loi du 27 ventôse an IX, relatif à la percep-
tion des droits d'enregistrement. Cet article est
celui d'après lequel « la perception du droit
proportionnel doit suivre les sommes et les
valeurs de vingt en vingt francs.

On devine par quelles préoccupations a été
inspiré ce projet. Il s'agit de donner, en partie
au moins, satisfaction aux légitimes protesta-
tions qui se sont élevées au sujet de la percep-
tion du droit d'accroissement. Les résultats
amenés par l'application de la législation ont
été tellement monstrueux que le gouvernement
a été obligé de s'engager à y remédier dans la
mesure du possible. Pour exécuter cette pro-
messe, il a déposé, en janvier 1891, un pre-
mier projet de loi, qui permettait aux congré-
gations de réunir en une seule déclaration les
mutations survenues pendant six mois. Ce pro-
jet n'a jamais été discuté. Aujourd'hui, le gou-
vernement le retire, et en présente un autre,
dont la portée est toute différente.

Ce projet, s'il est adopté, atténuera les scan-
dales de la déclaration multiple; mais il ne les
fera pas entièrement disparaître, puisque les
congrégations resteront astreintes au paiement
du droit de timbre sur chacune des déclara-
tions, ce qui, pour quelques-unes d'entre
elles, représentera un excès de fiscalité intolé-
rable.

En outre, un article du projet porte que la
loi n'aura pas d'effet rétroactif, c'est-à-dire que
les congrégations victimes resteront victimes,
encore qu'on reconnaisse qu'on leur a appli-
qué une législation excessive. On donne pour
justifier cette disposition une raison assez sin-
gulière. C'est que quelques congrégations s'é-
tant soumise, l'égalité exige que celles qui ont
résisté ne subissent pas un traitement plus fa-
vorable. Il y avait un autre moyen d'établir
cette égalité. C'était d'opérer, au profit de ceux
qui n'ont pas fait de procès, la restitution des
perceptions qu'on reconnaît avoir été excessi-
ves. On s'est bien gardé de s'aviser de ce pro-
cédé si simple et on gardera l'argent. Nous ne
dirons pas que nous en sommes surpris. Du
gouvernement actuel, le contraire seul nous est
étonné.

INFORMATIONS

DROITS D'ENREGISTREMENT

On vient de distribuer à la Chambre le pro-
jet de loi modifiant l'article 2 de la loi du 27
ventôse an IX, relatif à la perception des droits
d'enregistrement.

Aux termes de cet article, la perception des
droits proportionnels d'enregistrement suit les
sommes et valeurs de 20 francs en 20 francs
inclusivement et sans fractions.

On sait à quels débats l'application de la
taxe a donné lieu, notamment pour la percep-
tion des droits d'accroissement dus par les
congrégations religieuses.

Le gouvernement s'était engagé, au cours de
la discussion du budget de 1891, à déposer un
projet de loi pour corriger ce que la législation
pouvait avoir d'abusif : un projet a été, en
effet, déposé le 29 janvier 1891, mais le gou-
vernement le retire et lui substitue les disposi-
tions suivantes :

En premier lieu, les droits seront calculés
de franc en franc, pour les sommes et valeurs
inférieures à 20 francs.

En second lieu, on fractionnera la liquida-
tion des droits de 40 fr. en 40 fr. pour les
sommes et valeurs supérieures à 20 fr.

La première de ces mesures se traduira par
un dégrèvement de 200,000 fr.; la seconde, par
un dégrèvement de 600,000 fr.

La loi n'aura pas d'effet rétroactif, et les
droits dus jusqu'à sa promulgation devront être
acquittés.

LES ARTISTES FRANÇAIS

Les artistes français de *Covent Garden* ont,
dit-on, formellement refusé de jouer devant
l'empereur Guillaume.

Le *National*, précisant le fait, écrit :

« Dans le programme des fêtes organisées
en l'honneur de l'empereur d'Allemagne, on
avait compté sans eux, et M. Harris, au mi-
lieu de ses nombreuses préoccupations, n'a
pas pensé qu'il se heurterait à un refus de
leur part le jour où il leur proposerait d'ap-
paraître devant Guillaume II.

» Or, il paraît que tous, Français d'origine
ou Français d'adoption, ont décidé de ne pas
prêter leur concours lors de la grande soirée
de gala annoncée pour le 8 à *Covent Garden*.
La colonie française encourage le plus possi-
ble les artistes à persévérer jusqu'au bout
dans leur refus, et il est probable que la grande
représentation royale aura lieu sans leur con-
cours.

» Parmi ces artistes, les principaux sont
MM. Jean et Edouard de Reské, Mayrel, Las-
salle, Isnardon et Plançon, M^{me} Melba et miss
Eames. »

TOUCHANTE HISTOIRE

Il nous arrive d'Alsace une touchante his-
toire.

Un obstiné patriote, comme il en reste tant
par là-bas, possède près de Thann un vaste
champ que traverse la ligne du chemin de fer.
Il y a quelques mois, il eut à soutenir un pro-

cès et fut injustement exproprié d'une partie de
sa terre. Notre Alsacien ne se plaignit pas et
attendit la saison de la semence. On le vit ense-
mencer son champ et attendre satisfait que vint
la floraison. Quand arrivèrent les premiers
jours de l'été, tout fleuri était le champ. Tout
au bord de la voie du chemin de fer, une large
bande de bluets s'épanouissait, puis aussitôt,
après un parterre de marguerites et enfin une
large traînée de coquelicots : les trois couleurs
tricolores vivantes, resplendissantes sur la
terre volée !

Deux jours après, on trouvait le champ sac-
cagé; mais toute la population, pendant ces
quelques heures, était venue pieusement saluer
le magique drapeau de la patrie absente !

LA COMPLICE D'EYRAUD

Une dépêche parvenue au ministère de l'in-
térieur, direction des services pénitentiaires,
annonce que Gabrielle Bompard, qui accomplit
sa peine à la maison centrale de Clermont
(Oise), était atteinte depuis un mois de la
fièvre typhoïde.

La complice d'Eyraud est à toute extrémité.
Le médecin de la prison a perdu tout espoir de
la sauver.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 2 juillet 1891.

Le marché de nos fonds publics présente au-
jourd'hui un calme relatif. Le 3 0/0 gravite au-
tour de 95 pour clôturer à 94.88; le 4 1/2 0/0
demeure à 105.53.

Les institutions de crédit font preuve d'une
grande fermeté.

La Banque de Paris se maintient à 803, avec
tendance marquée à la hausse.

La Société Générale entretient un bon courant
de demandes entre 483 et 484.

Le Crédit Lyonnais est l'objet de nombreu-
ses affaires à 802.

La Banque d'Escompte se négocie autour de
474.

Le Crédit Foncier cote 4,268. — Le Crédit
Mobilier continue à graviter autour de 380 fr.
avec dispositions à la hausse.

Les actions des Immeubles de France vien-
nent en reprise à 470.

La part Paris-Caracas est à 121 fr. Les nou-
velles de notre situation agricole sont loin d'être
rassurantes; le prix des fourrages est très
élevé; c'est dire que la valeur du bétail aug-
mente et que, par conséquent, la Société d'im-
portation des bœufs vivants vendra les siens
dans des conditions vraiment avantageuses.

Négociations suivies sur les Linarès-Almería
qui cotent 246 fr. en hausse d'un point sur la
veille. Ces titres sont admis depuis le 1^{er} juillet
à la cote officielle de la Bourse de Madrid.

Les Chemins Economiques sont à 414.

NOUVELLES MILITAIRES

Le ministre de la guerre a transmis aux com-
mandants de corps d'armée des ordres pour
procéder au renouvellement des cadres de
dépot dans les régiments de cavalerie.

M. de Freycinet tient à ce que les cinquièmes
escadrons ne soient pas composés de non va-
leurs, de façon à pouvoir, en cas de mobilisa-
tion, participer à l'encadrement des nouvelles
formations.

Une note ministérielle du 21 décembre 1887 prescrit à chaque régiment de cavalerie (cuirassiers exceptés) de détacher tous les ans un lieutenant dans une école régionale de tir pour y suivre, du 15 mars au 20 avril, un cours pratique de tir.

Les régiments de cuirassiers étant aujourd'hui armés de la carabine, le Ministre de la guerre a décidé que cette prescription leur serait appliquée désormais.

Chronique Locale ET DE L'OUEST

À propos de l'Exposition

De sa retraite de Pocé, M. Bury écrit au *Courrier de Saumur* qu'il n'accepte pas la présidence d'honneur que, dans sa réunion du 26 juin, le Comité de l'Exposition lui a décernée à l'unanimité.

L'ex-député en donne les raisons en faisant publier dans le *Courrier* une série de correspondances qu'il a échangées avec M. Pottier, commissaire général de l'Exposition, et M. le Sous-Préfet de Saumur.

Nous reproduisons ces pièces à titre de document.

Pocé, 1^{er} juillet 1891.

Monsieur le Rédacteur,

Dans le numéro de votre journal du mardi 30 juin, je lis à la chronique locale : Exposition de Saumur. « Dans sa séance du vendredi 26 juin, la commission de l'Exposition a nommé à l'unanimité, comme président d'honneur de l'Exposition, M. le docteur Bury, ancien député, président d'honneur du Comice. »

Cette nomination ayant eu lieu deux mois et demi après toutes les autres, on pourrait peut-être croire qu'elle est due à ma sollicitation. Pour éviter toute équivoque à ce sujet, je suis forcé de faire connaître la correspondance qui a eu lieu entre M. le Sous-Préfet, M. le Commissaire général, et moi, depuis le milieu du mois de juin.

Voici la lettre que m'écrivait M. Pottier, commissaire général de l'Exposition, le 13 juin :

« M. Bury, ancien député.

« Monsieur,

« Un de nos amis nous signale l'absence de votre nom parmi les noms des membres de l'Exposition organisée à Saumur sous l'impulsion du Comice agricole.

« Je crois être l'interprète autorisé de tous les membres du conseil d'administration en vous affirmant que vous n'avez été ni oublié, ni écarté par nous ; vos longues années de présidence, vos efforts persistants pour donner à notre Comice une grande vitalité ne peuvent s'effacer de notre souvenir.

« Mais comme les membres de la commis-

sion sont récusés pour faire partie des jurys, nous pensions que vos hautes connaissances en viticulture nous permettraient de vous désigner pour ce jury, et que vous voudriez bien encore, en acceptant ces fonctions, nous rendre la suite ininterrompue des services auxquels votre bienveillance nous a habitués.

« Veuillez, etc.

« Signé : A. POTTIER. »

J'ai répondu, le 15 juin, à cette lettre :

« A M. Pottier, commissaire général de l'Exposition de Saumur.

« Monsieur,

« Je m'empresse de répondre à la lettre si courtoise que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, et à laquelle j'étais loin de m'attendre. Je suis surpris qu'un ami vous ait fait remarquer que j'avais été oublié, car je n'ai jamais parlé à personne de votre Exposition dont je n'ai eu connaissance, du reste, que par le journal. Je suis bien persuadé que ce n'est pas par oubli que mon nom ne figure en rien sur votre programme ; on ne peut pas oublier un collègue qui, pendant 51 ans, a fait partie du Comice agricole, soit comme secrétaire, soit comme président, et qui a dû laisser quelque souvenir dans cette association. C'est donc volontairement et après réflexion que j'ai été mis à l'écart, et je viens vous avertir que je ne veux faire partie d'aucun jury, pas plus de celui de la viticulture que de tout autre, en faisant, malgré cela, les vœux les plus ardents pour le succès de votre entreprise.

« Veuillez, etc.

« F.-G. BURY,

« Président d'honneur du Comice agricole. »

Le samedi 20 juin, on me fit appeler à la Sous-Préfecture, et le 21 j'écrivis à M. le Sous-Préfet en ces termes :

« Monsieur le Sous-Préfet,

« Lorsque je me suis rendu hier à la Sous-Préfecture d'après votre demande, j'étais loin de me douter de la conversation qui devait avoir lieu. Éloigné de Saumur depuis trois semaines, ignorant ce qui se passait relativement à l'Exposition, et pris au dépourvu, je n'ai pu répondre d'une façon très précise à toutes les questions qui m'ont été posées.

« C'est le 11 avril que le concours organisé par le Comice agricole a été décidé, que MM. les organisateurs ont nommé, entr'eux, ceux qu'ils voulaient mettre à la tête de l'Exposition, et c'est le 10 juin seulement, après un article paru dans le journal la *Petite Loire*, que vous avez pensé à me joindre aux cinq présidents d'honneur nommés dans la première séance. Je viens vous déclarer que je ne puis accepter une position qui, aux yeux de mes concitoyens, vous couvrirait de ridicule ainsi que moi-même, si je cédaux aux propositions que vous me faites deux mois et demi après toutes les autres nominations.

« Il est bien évident, d'après la conduite tenue par les membres du conseil d'administration, que l'on ne voulait de moi en quoi que ce soit ; car, me rejetant comme président d'honneur lors de l'organisation de l'Exposition, on aurait pu au moins me placer dans la commission de viticulture, sachant, il me semble, que j'ai donné, sous ce rapport, autant de preuves de capacité que ceux qui s'y trouvent. Je puis ajouter, en outre, sans forfanterie, que je suis le véritable président d'honneur du Comice agricole, nommé par acclamation, en assemblée générale, sur la proposition de l'honorable président, M. Perrault, qui m'a succédé.

« Comme je le disais dans une autre lettre, c'est donc volontairement et après réflexion qu'on m'a laissé de côté, et j'ai appris, aujourd'hui même, que MM. les organisateurs ne voulaient pas de ces vieilles machines qui ne pouvaient plus servir, et qui n'étaient propres qu'à entraver la marche des affaires. Vous devez comprendre, Monsieur le Sous-Préfet, que dans de pareilles conditions, et mieux éclairé que je ne l'étais samedi dernier, je ne puis accepter la situation dérisoire qui me serait faite, surtout en me plaçant à la suite de M. le député Berger, ennemi avéré du Gouvernement et de la République, pour lequel, au contraire, j'ai toujours eu la plus profonde estime. Cette raison seule suffirait déjà pour m'éloigner. Mais dès l'instant que c'est avec intention qu'on m'a laissé à l'écart, qu'on ne m'a jamais rien fait savoir, qu'on a fait agir le Comice agricole sans avoir consulté l'assemblée générale, et que je n'ai rien appris que par le *Courrier de Saumur*, je persiste à refuser toute participation à cette entreprise, et j'ajoute que si par hasard mon nom venait à figurer dans un journal, je m'empresserais de donner les motifs qui me forcent à agir comme je le fais, avec d'autant plus de raison que le règlement du Comice n'a pas toujours été scrupuleusement observé.

« Laissons donc les choses suivre leur cours comme elles ont commencé et ne parlons plus de rien.

« Veuillez, etc.

« F.-G. BURY,

« Président d'honneur du Comice agricole. »

Malgré cette lettre si formelle dont M. le Sous-Préfet a dû donner connaissance à la Commission dans la réunion du 26 juin, on m'a nommé président d'honneur de l'Exposition, et le 27 juin j'ai reçu de M. le Commissaire général l'extrait de la séance et de la lettre que je transcris :

« M. Bury, ancien député, président d'honneur du Comice.

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous informer que dans sa séance du vendredi 26 juin la Commission de l'Exposition (en réunion générale) vous a élu président d'honneur de l'Exposition.

« En vous donnant connaissance de cette décision, je dois ajouter que les membres de la Commission espèrent que vous voudrez bien accepter ces fonctions.

« Veuillez, etc.

« A. POTTIER. »

Voici ma réponse à cette lettre :

« Pocé, 28 juin 1891.

« A M. Pottier, commissaire général.

« Monsieur,

« Vous m'annoncez dans votre lettre du 26 juin que la Commission de l'Exposition en réunion générale m'a nommé président d'honneur de l'Exposition ; vous m'envoyez même la délibération prise en cette séance par MM. les membres de la Commission, en espérant, comme eux, que j'accepterais cette fonction.

« M. le Sous-Préfet vous a, sans aucun doute, donné connaissance de la lettre que je lui ai adressée le 21 juin, lendemain de notre conversation à la Sous-Préfecture, en lui exposant les motifs qui ne me permettraient pas d'accepter l'honneur rétrospectif que vous me proposiez.

« Je n'ai pas un mot à changer à ce que j'écrivais dans cette lettre. Je persiste à refuser la présidence d'honneur qui m'a été offerte,

et je veux rester complètement à l'écart, suivant la décision qui a été prise dans votre séance du 11 avril 1891.

« Croyant que la correspondance qui a eu lieu à ce sujet entre nous, et M. le Sous-Préfet, n'a pas été communiquée aux membres de votre commission, et pensant que tous nos collègues du Comice, de même que le public saumurois, pourraient ne pas approuver ma conduite, ou même blâmer ma susceptibilité, je tiens à faire savoir par la voix du journal les raisons qui ont décidé ma détermination.

« Veuillez, etc.

« F.-G. BURY,
« Membre du Comice. »

Désormais, nous ne pouvons que nous associer à la *Petite Loire* pour que M. Bury soit décoré de la Légion d'honneur.

VERRIE-SAUMUR

Nous rappelons que les Courses de Verrie-Saumur auront lieu dimanche 5 et lundi 6 juillet.

Dimanche, quatre courses plates, dont trois militaires ; deux steeple-chases, dont un militaire.

Lundi, trois courses plates militaires ; trois steeple-chases, dont un militaire.

UNION SAUMUROISE

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE, DE TIR ET D'ESCRIME

Dans sa réunion du 1^{er} juillet, la Commission administrative a décidé :

1^o Que le concours de gymnastique des élèves de la Société aurait lieu au siège social, rue des Boires, le dimanche 26 juillet, à 4 heures du soir.

2^o Qu'une grande fête-concours de gymnastique, à laquelle seront conviés toutes les Sociétés des départements limitrophes, serait organisée pendant l'Exposition de Saumur.

3^o Le programme du grand concours public de tir est définitivement fixé et arrêté du 16 août au 17 septembre. Il sera publié très prochainement et mis à la disposition de tous les tireurs qui en feront la demande.

Dimanche 3 juillet, séance préparatoire au siège de la Société, de 9 à 11 heures du matin.

Le Vice-Président, Directeur du Tir,
G. DOUSSAIN.

LES VACANCES SCOLAIRES

Le Conseil départemental de l'instruction publique a décidé, dans sa séance d'hier, que, cette année, les vacances scolaires commencent le 27 juillet.

LA CULTURE DU LIN

Dans la liste des 49 départements où, d'après le projet du gouvernement, seraient établis des champs de démonstration pour la culture du lin, se trouvent l'Indre-et-Loire, le Maine-et-Loire, la Sarthe et la Vienne.

UN AMOUR EN RUSSIE

PAR GEORGES DU VALLON

XII

Boris Laghine n'était pas un penseur. Il avait même, avec l'aimable franchise qui formait l'essence et l'attrait de son caractère, qu'il lui arrivait rarement de réfléchir. Ce jour-là, pourtant, il réfléchissait. Devant lui était un numéro des *Novosti* dont il n'avait pas encore coupé la bande, quoique cette feuille légère fût sa lecture favorite.

Dans la solitude de son cabinet — qui se nommait cabinet de travail par pur euphémisme, — il pensait à une conversation qu'il avait eue le matin même avec sa femme ; et, chose rare chez lui, il paraissait sérieux.

C'était cette même pièce — dont l'amenblement original, rappelant l'Orient, attestait les goûts artistiques du prince, — qui avait entendu l'explication des deux époux.

Vêtue encore de son élégant déshabillé du matin, Olga y était venue trouver son mari,

surpris de l'y voir entrer à une heure où les habitudes de leur vie, beaucoup plus mondaines que familiales, ne les rapprochaient guère.

— J'ai à vous causer sérieusement, mon ami, dit-elle en s'asseyant dans un vaste fauteuil drapé d'étoffe persane, qui, pour la première fois sans doute, supportait ce gracieux fardeau.

Boris, qui avait gaîment porté la main de sa femme à ses lèvres, s'assit en face d'elle, de plus en plus surpris, car Olga n'avait pas coutume de rechercher le tête-à-tête conjugal.

— Je vous écoute, princesse, dit-il en souriant.

Olga leva sur lui des yeux sérieux, un peu tristes, et sembla hésiter un instant. Puis, bravement, d'une voix basse, mais ferme, elle commença :

— Boris, j'ai à vous faire une confession.

— Une confession, ma chère ? C'est donc bien grave, que vous ne voulez pas attendre le moment liturgique ?

Il prenait la chose gaiement, selon son caractère, persuadé, depuis un instant, qu'il s'agissait de notes de bijoutier ou de coutu-

rière, qu'Olga ne pouvait solder sans son concours.

— Ne plaisantez pas, dit-elle avec gravité triste qui la changeait, et qui, maintenant, impressionnait malgré lui Boris ; ce que j'ai à vous dire est sérieux, je le répète. N'y voyez pas, je vous prie, une affectation de prudence de ma part, ou le moindre reproche à votre endroit. Notre vie est ainsi faite, que l'intimité, le support mutuel en sont exclus ; ce n'est pas absolument votre faute ni la mienne.

— C'est le genre de vie de notre entourage, remarqua Boris avec insouciance.

— Ce genre de vie n'en est peut-être pas meilleur pour cela. Mais je ne veux pas entamer là-dessus une discussion avec vous, ne me reconnaissant pas le droit de vous jeter la première pierre. Je veux seulement vous dire que, parmi vos amis, il en est... qu'il vaut mieux ne plus recevoir.

— Lequel d'entre eux a eu le malheur de mériter votre rigueur, Olga ? Je ne voudrais à aucun prix vous désobliger — vous êtes souveraine absolue dans votre salon — mais enfin... vous comprenez qu'il me serait désagréable...

— De fermer votre porte à un homme

qui... Voyons, Boris, comprenez-moi donc... et si ce n'est pas pour vous, que ce soit pour moi.

— Quelqu'un d'entre eux aurait-il osé... fit le prince avec un changement soudain de physionomie.

Elle le calma du geste.

— Je ne viens accuser personne, ni vous, je vous l'ai dit, ni aucun autre. Tout au plus m'accuserai-je moi-même, quoique, soyent-ils convaincu, votre femme est et sera toujours digne de son nom. Mais, Boris, vous ne vous êtes peut-être jamais demandé si la vie brillante et frivole que vous me faites suffit bien à remplir le vide de mes journées... et si, lorsque les heures sont vides, le cœur ne le devient pas aussi.

— Vous affirmiez ne pas vouloir m'adresser de reproches.

— C'est une simple question que je vous pose, un doute que j'émetts. Vous êtes-vous jamais demandé cela, Boris ?

— Mon Dieu, ma chère, je pensais que vivant comme toutes les femmes de votre monde, occupant dans la société une situation enviée et respectée, ayant un mari qui, après tout, n'est pas plus mauvais qu'un autre...

MORDUE PAR UNE VIPÈRE

Dans l'après-midi de mardi, vers 3 heures, la femme Auguste Brard, née Anne Lasnier, demeurant à Meigné, étant allée couper de l'herbe dans les marais de Méron, sentit tout à coup une vive douleur au bas de la jambe. Se baissant aussitôt, elle vit avec effroi qu'elle venait de mettre le pied sur une vipère qui, s'étant redressée, l'avait fortement mordu.

M^{me} Brard appela du secours, et reçut les premiers soins chez M. Perrault, à Meigné, qui la fit conduire à Montreuil-Bellay, où elle fut admise d'urgence à l'hospice. Là, les docteurs Gaudrez et Guillot s'empresèrent de donner à la pauvre femme tous les soins que comportait son état; mais, malheureusement, le mal avait fait son œuvre, et, mercredi matin, elle mourait dans de grandes souffrances.

M^{me} Brard était âgée de 58 ans.

LA MORSURE DES VIPÈRES

A cette époque de l'année où les morsures des vipères sont fort à craindre, nous croyons devoir rappeler l'emploi de l'acide chromique comme remède contre la morsure de ces reptiles.

Le mode d'emploi recommandé est le suivant : il faut que l'acide soit déposé exactement à l'endroit où se trouve le venin, c'est-à-dire sur la plaie, et employé en solution au centième; à cette dose, il n'exerce pas d'effet caustique sur les tissus.

Un journal de Franche-Comté, le *Petit Comtois*, publiait récemment une lettre d'un vétérinaire signalant l'heureux effet de ce remède :

« On m'a apporté, dit-il, un chien d'arrêt qui venait d'être mordu par une vipère, il y avait un quart d'heure. L'animal ne pouvait plus marcher, la tête et le ventre étaient très enflés. Un quart d'heure après l'introduction dans la plaie de deux ou trois gouttes d'acide chromique, le chien avait repris ses forces, l'enflure avait diminué, et, une heure après, le sujet était complètement guéri. »

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Fête du 14 juillet

PROLONGATION DE LA VALIDITÉ DES BILLETS D'ALLER ET RETOUR

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet, l'administration des chemins de fer de l'Etat a adopté les mesures suivantes :

1^o Les billets d'aller et retour délivrés le samedi 11 juillet, à destination de toutes les gares du réseau de l'Etat (Paris excepté) par toutes les gares du réseau de l'Etat (Paris compris), dont la validité expirerait avant le 15 du même mois, seront exceptionnellement valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du mercredi 13 juillet.

2^o Les billets aller et retour délivrés à destination de Paris (Montparnasse ou Austerlitz) du samedi 14 au mardi 14 juillet (inclus) dont la validité expirerait avant le 20 du même

tre, vous ne deviez pas vous trouver trop à plaindre.

— Eh bien ! prince, c'est parce que je ne veux pas, en effet, me trouver à plaindre, que je vous prie de ne plus m'amener le lieutenant Samarof.

— Michel Samarof? que signifie?... voulez-vous me faire entendre...

— Tout simplement qu'il serait peut-être plus sérieux que les autres, en me faisant comprendre qu'il est disposé à m'aimer... et que je ne le veux pas.

— Mais vous, vous, Olga !

— La démarche que je fais en ce moment ne suffit-elle pas à vous rassurer? demanda la princesse avec une dignité un peu hautaine.

Boris se leva et lui tendit la main.

— Merci, Olga! vous êtes une honnête femme.

Il ajouta plus bas :

— Et pardon... Je crains de vous avoir mal comprise et de ne pas vous avoir rendue heureuse.

Elle répondit simplement :

— Nous avons notre fille à aimer.

Il y eut un silence. Olga, qui s'était levée,

mois, seront exceptionnellement valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du lundi 20.

ANGERS. — *Les ouvriers cordonniers.* — La grève, dans les fabriques de chaussures d'Angers, sera probablement de très courte durée. Les patrons avaient soumis au Syndicat des ouvriers un tarif unique dans toutes les fabriques, pour une année, à partir du 30 juin, 1891. Les ouvriers ont refusé ce tarif, objectant que l'engagement devrait finir le 30 juin et ils demandent que le tarif soit applicable jusqu'au 1^{er} février. Le 30 juin est la morte saison, et les ouvriers craignent que les patrons ne profitent de l'échéance pour diminuer les prix. Par contre, le 1^{er} février est dans la bonne saison, et les patrons craignent que cette échéance aussi ne soit exploitée par les ouvriers pour exiger une hausse des salaires. Lutte d'intérêts contraires. Il serait facile, peut-être, de stipuler que tout changement, dans le tarif, devrait être proposé trois ou six mois d'avance.

LES EMPLOYÉS DE COMMERCE D'ANGERS ET LE REPOS DU DIMANCHE

On lit dans le *Ralliement* :

« Nous apprenons avec plaisir qu'à la suite de démarches faites par les employés de commerce de notre ville, trois grands magasins, la *Ville d'Angers*, l'*Enfant Prodigue*, et le *Palais des Marchands*, fermeront désormais, le dimanche, à 2 heures, à partir du dimanche 12 juillet prochain.

« C'est un grand pas de fait. On pourra ainsi arriver à la fermeture de midi dans un temps prochain.

« Nous sommes convaincus que ce mouvement s'accroîtra de plus en plus, et que bientôt les grands magasins d'habillements imiteront les grands magasins de nouveautés.

« Le repos du dimanche sera donc dès lors acquis à tous, employés et patrons, et à la satisfaction de tous. »

LOUDUN. — Les nommés C., de Bernazais, commune des Trois-Montiers, et P., de Loudun, viennent d'être écroués à la maison d'arrêt de cette ville.

Le jour de l'assemblée de Véniers, ces deux individus avaient grisé un sieur Meunier, journalier, et lui avaient enlevé son porte-feuille contenant 200 fr.

LA Foudre

Un orage très violent a éclaté mardi sur la ville de Blois. La foudre est tombée rue de la Butte, devant l'hôtel du général Riu. Le général était à ce moment à sa fenêtre, tenant à la main une cuvette pleine d'eau. Le fluide a violemment arraché de ses mains ce récipient qui a été projeté à quelques mètres de distance. Le

fit quelques pas vers la porte; mais avant de l'ouvrir, elle se tourna vers son mari :

— J'ai aussi ma sœur Alex à aimer et à protéger. Son avenir m'inquiète, je voudrais le voir assuré...

Boris s'était rapproché de sa femme.

— Que ne consent-elle à épouser M. de Hubschausen, si chaudement appuyé par votre oncle?

Olga secoua la tête avec impatience.

— Il ne lui convient pas du tout. Il n'y a qu'un mariage possible pour elle...

— Vous voulez parler...

— De M. de Valdau.

Le front de Boris s'éclaircit.

— Vous me faites plaisir en me le disant, ma chère Olga. J'avais cru remarquer — et je le regrettais — qu'elle était assez mal disposée pour lui depuis quelque temps.

— Un nuage s'était élevé entre eux, mais il est dissipé. Je vous préviens, afin que vous ne découragiez pas ce jeune homme, s'il lui arrive de s'adresser à vous.

— N'ayez crainte, princesse. Ce capitaine français m'est très sympathique, et je serai fort aise d'aider au bonheur de votre sœur, si l'occasion s'en présente.

général n'a rien senti qu'une forte commotion.

En même temps, à la même seconde, la foudre tombait chez M. Blanchon, banquier, en face de l'hôtel de M. le général Riu, entre la femme de chambre de M^{me} Blanchon et une ouvrière qui se trouvaient au jardin. La femme de chambre est tombée évanouie. Trois domestiques qui déjeunaient près de là, à l'office, ont été légèrement atteints par le fluide. Ils ont été tous les trois privés de l'usage de la vue, de l'ouïe et de la parole pendant quelques minutes. Grâce à des soins énergiques, on a pu leur rendre l'usage de ces organes.

Le soir, vers dix heures, nouvelle chute de la foudre dans la cour de l'hôtel de la Croix-de-Malte où les invités d'un repas de nocce ont été atteints et renversés. Détail curieux : tous les invités de cette nocce sont restés aphones pendant quelques minutes.

A Tours, le même jour, à une heure de l'après-midi, la foudre est tombée sur l'Ecole Maternelle, place du Plat-d'Étain. Trois ouvriers qui travaillaient à des réparations de maçonnerie ont été renversés. Huit autres ouvriers ont été plus ou moins atteints sur leurs échafaudages : l'un d'eux, nommé Couturier, a eu le bras droit brûlé.

MONDE ILLUSTRÉ

Sommaire du numéro du 4 juillet 1891

GRAVURES : la mobilisation de la flotte donne un nouvel intérêt à la série de gravures que publie mensuellement le *Monde illustré* : la vie à bord, par le peintre de marine Léon Couturier. Le numéro de cette semaine contient : le *fourbissage*, le *canon revolver* et le *Carre des officiers*, tout cela exécuté d'après nature.

La « *Season* » à Londres donne prétexte à une véritable étude de maître, par Paul Renouard, gravée par Clément Boulanger, représentant : *les enfants au Théâtre* de Duruy-Lane.

A propos de la grève des boulangers, le journal publie le beau tableau de M^{me} Demont-Breton, *le Pain*. Le portrait de M. Georges Ville accompagne un important article de M. Emile Gautier sur le champ d'expériences de Vincennes. — Le portrait de Balmaceda vient à propos du grand procès des navires chiliens. — Enfin la statue de Houdon, inaugurée à Versailles, la suite de l'Exposition de Moscou et plusieurs gravures sur la mode en juillet, complètent cet artistique numéro dont le roman est illustré par Tofani.

Le texte de ce numéro n'est pas moins intéressant.

Sans compter l'article : Nos gravures, le *Courrier de Paris*, par Pierre Véron, suite du *Salon*, par Olivier Merson, *Silhouette centenaire*, par Le Nôtre, *A travers la Science*, par Emile Gautier. Nouvelle de famille dans le corps du journal; roman de mœurs : *Serge*, par Abel Hermant, en supplément détaché. — Colonne des échecs, par Rosenthal, récréations de la Famille, problèmes de jeu de Dames, Rébus, etc., etc.

Tels sont les éléments qui permettent au lec-

XIII

Le prince Boris réfléchissait donc, et concluait ses réflexions par celle-ci, faite à mi-voix :

— C'est que les femmes valent mieux que nous !

Puis il se mettait en devoir d'ouvrir enfin son journal, quand son valet de chambre lui apporta une carte.

— Fais entrer, dit-il vivement.

Et il s'avança, souriant, au-devant du capitaine de Valdau, qui, lui, ne souriait pas, au contraire.

— Enfin, vous voilà de retour, mon cher capitaine ! Tout Pétersbourg va s'en réjouir, et nous particulièrement...

Il s'interrompit, commençant à s'apercevoir que la gaieté de Gérard n'était pas à l'unisson de la sienne.

— J'espère, reprit-il d'un ton plus posé, que vous avec laissé les vôtres en bonne santé là-bas, et que rien de fâcheux...

— J'ai laissé presque rétablie ma mère, dont la santé m'avait obligé à partir brusquement. Je vous remercie... Je ne suis rentré que d'hier.

(A suivre.)

teur d'être informé, instruit et récréé à la fois.

Le numéro : 50 centimes.

« *La Poudre de Rogé*, par son goût agréable, est un puissant moyen de vaincre la répugnance d'un grand nombre de malades pour les purgatifs; il n'occasionne ni soif, ni coliques, et, par conséquent, on peut dire de lui qu'il agit sûrement et agréablement. »

(Extrait du rapport du professeur SOUBEIRAN.)

Eviter les produits dont le nom peut prêter à confusion. Fabr. 19, rue Jacob, Paris. Dépôt, 9, rue du 4 Septembre. Prix : 2 fr. avec une instruction.

"LA DIAPHANE"

Poudre de Riz SARAH BERNHARDT, adoptée exclusivement par les mondaines, est incomparable pour l'embellissement du Visage et l'Hygiène de la Peau. — Quatre parfums délicats : *Maréchale*, *Violette*, *Héliotrope*, *Ylang* et quatre nuances différentes s'harmonisant discrètement avec tous les teints, font de cette poudre, le produit élégant par excellence.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

Eau-de-Vie Blanche pour Fruits

FABRICATION SPÉCIALE

Eau-de-vie de Marmande, 43°, 1 l. 50 le litre
— de Montpellier, 45°, 1 l. 75 —
— d'Armagnac, 50°, 2 francs —

VERRE COMPRIS

BÉNÉDICTINE de l'abbaye de Fécamp
5 fr. 90 le litre

Baisse de Prix sur le SUCRE

Maison BOUCHET. J. COUTARD, Successeur

Coiffeur-Parfumeur, 2, rue Saint-Jean, SAUMUR

VOS CHEVEUX ne tomberont plus, ils continueront leur couleur naturelle si vous employez la *Sève Capillaire Pommade et la Lotion* du docteur R..., qui favorisent la croissance et détruisent les pellicules en 8 jours. Les personnes qui en font usage pour les soins de leur toilette voient repousser leurs cheveux en quantité.

Les MÈRES de FAMILLE, soucieuses de conserver une abondante chevelure à leurs enfants, devront faire usage de la *Sève Capillaire Lotion* pour les soins de leur toilette.

La Lotion, 2 fr., la Pommade, 2 fr. 50.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé la

REVALESCIERE

Du BARRY, DE LONDRES

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névralgie, larynélite, névrose, darts, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Witry-lès-Reims (Marne), le 22 Octobre 1890.

Je fais personnellement usage de la Revalescière, et la prescris à mes malades particulièrement dans les affections du tube digestif, et dans tous les cas où il y a intérêt à soutenir et à ramasser les forces des malades; j'en ai toujours obtenu les meilleurs résultats.

D^r L. RAVAUD.

M. le D^r Elmslie écrit : Votre Revalescière vaut son pesant d'or.

Le D^r Vermeulen, d'Anvers, écrit, le 16 octobre 1888 : « J'ai prescrit avec le plus grand succès, et à plusieurs reprises, votre Revalescière. En ce moment encore, je traite un enfant qui ne devra la vie qu'à elle. »

Cette, 2 janvier 1890. Votre Revalescière m'a empêché de mourir; depuis dix-huit mois, c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO, Curé doyen de Cette (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 24 fr.; 6 kil., 36 fr.; soit environ 20 c. le repas; 45 ans de succès; 100,000 cures annuelles. Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE ». Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre mandat - poste.

— En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. Du BARRY et C^o (limité), 8, rue de Castiglione, à Paris.

Dépôt à Saumur : chez MM. COMMON, 23, rue Saint-Jean; J. RUSSON, épicier.

PAUL GOBET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE La Propriété de FALÈCHE

Située sur le Coteau, près le confluent de la Vienne et de la Loire,

COMPRENANT:

Maison de maître avec terrasses, jardins, vergers, clos de vignes, vastes servitudes en caves; Fermes, prés, bois.

A 16 kilomètres de Saumur.

A 13 kilomètres de Chinon.

S'adresser au vendeur, M. l'abbé CHEVALLIER, qui habite la propriété, ou à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE MAISON

Située à Saumur, quai de Limoges, n^o 41,

Avec Remise et Écurie.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

VENTE MOBILIÈRE

Pour cause de départ

Au domicile de M^{me} ROUSSILLE, à Vernoil - Le - Fourrier, le Dimanche 5 Juillet 1891, à une heure, par le ministère de M^e FILLATREAU, notaire à Longué.

Beau mobilier — Piano — Bel omnibus — Vins fins, etc., etc.

Le tout provenant de la succession de M. VERNEAU, ancien notaire.

Etude de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé.

Le DIMANCHE 5 JUILLET 1891, à midi, dans une maison située à Saint-Cyr-en-Bourg, rue Pourault,

Continuation de la Vente Mobilière

Après le décès de M. DENIS RENAULT.

Etude de M^e HATIN, notaire à Chouzé-sur-Loire.

A VENDRE

EN TOTALITÉ OU EN DÉTAIL

La Propriété DE SAINT-MÉDARD

COMPRENANT:

Maison de maître, servitudes et dépendances, terres, prés, vignes, bois et étang.

Le tout contenant 40 hectares, et situé commune de Chouzé, près la levée de la Loire, à 14 kilomètres de Saumur, et à 4 kilomètres de la station de Port-Boulet.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. VINCENT, expert à Chouzé-sur-Loire, ou au notaire.

PARIS-OCÉAN

Société anonyme au capital de 2,500,000 fr.

COMPAGNIE DE NAVIGATION A VAPEUR

Steamers spéciaux remontant la Seine jusqu'à Paris

BUREAUX A PARIS: 7, RUE LAFFITTE

Services directs et sans transbordement de Paris (quai du Louvre) sur Cherbourg, Brest, Lorient, S^t-Nazaire, Nantes, La Rochelle (La Pallice), Rochefort, Bordeaux, Pauillac, Bayonne, Passages, Espagne.

Demande des agents ou correspondants. S'adresser, 7, r. Laffitte, Paris.

A Louer présentement

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES

Magasin et APPARTEMENTS au rez-de-chaussée, Chambres au 2^e, caves et greniers, rue de la Comédie. — S'adresser à M^{me} THIFFOINE, 85, rue d'Orléans.

A VENDRE

CRÉANCE de 800 fr.

S'adresser au bureau du journal.

M^e BRETON, notaire à Varennes, demande un CLERC.

UNE FEMME, munie de bonnes références, demande Place ou à faire des Ménages.

S'adresser au bureau du journal.

UNE JEUNE FILLE, connaissant service, demande PLACE.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE A ACHETER UN PETIT CHIEN BOULEDOGUE-RATTIER.

S'adresser au bureau du journal.

Royal Windsor LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris?
Avez-vous des pellicules?
Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils?
SI OUI

Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats Inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT: 22, rue de l'Échiquier, PARIS
Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

Se trouve à Saumur, chez M. COUTARD, 2, rue Saint-Jean, M. MASCHET, rue Saint-Jean, M. RENÉ, rue Saint-Jean, M. PICHARD, rue Nationale.

Se trouve à Saumur, chez M. COUTARD, 2, rue Saint-Jean, M. MASCHET, rue Saint-Jean, M. RENÉ, rue Saint-Jean, M. PICHARD, rue Nationale.



AU PALAIS DES MARCHANDS

75-77, rue Baudrière, 75-77

ANGERS

Les Grands Magasins du PALAIS DES MARCHANDS tiennent le premier rang dans l'industrie de l'Ameublement:

1^o Parce qu'ils ont toujours un choix des plus considérables en meubles, depuis le meuble de style jusqu'aux meubles courants, tentures et literies;

2^o Que la qualité des meubles est toujours garantie;

3^o Qu'ils ont toujours les premiers contre-maitres et les premiers ouvriers dans toutes les spécialités, ceux-ci ayant un grand avantage à s'attacher à une maison qui les emploie toute l'année sans chômage;

4^o Que les commandes, de quelque importance qu'elles soient, sont toujours livrées exactement;

5^o Que les prix sont toujours infiniment moins élevés à qualité égale que dans les spécialités.

Spécialité de Tentures murales dans tous les styles et tous les genres.

Toiles cirées et Linoléum

PHARMACIE A. CLOSIER

N^o 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne
SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varicés, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Américain - Tampon

BREVETÉ S. G. D. G.

Tampon intarissable ne nécessitant jamais d'encre

ÉCONOMIE, PROPRIÉTÉ, DURÉE, ÉLÉGANCE

LE MEILLEUR DES TAMPONS

En vente à l'imprimerie PAUL GODET, place du Marché-Noir

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE SAUMUR

A Sainte - Geneviève

Précédemment rue du Marché-Noir

Actuellement 8, Rue du Puits-Neuf, 8.
SAUMUR

Tapisseries Artistiques

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANCE, SAUMUR

PILLET - BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Échanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

Hôtel-Restaurant des Trois-Ancre

Ancienne Maison GUÉRINEAU

LIGNAIS, Succ^r

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Dîners sur commande

PRIX MODÉRÉS

ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

IMBERT & FILS

Eaux-de-vie blanches pour fruits, le litre 1 f. 50 et 2 fr.

Kirsch de Fougerolle, marc de Bourgogne, le litre 2 fr. et 2 francs 50.

Citronnade rafraîchissante, très hygiénique, le litre 3 fr. 50, le 1/2 litre 2 francs.

Royal Montmorency, Cherry-Brandy français, 5.75.

Sirops de fantaisie, le litre 1.75; pur sucre, 2.25.

SUCRE cassé pour confitures, le kilog. 1.05
— à la mécanique, — 1.15

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Maire de Saumur

1891

MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,